



ASSOCIATION RÉGIONALE DE PÊCHE
**NOUVELLE-
AQUITAINE**
Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

Association Régionale Fédérations de Pêche
et de Protection du Milieu Aquatique
de Nouvelle-Aquitaine



Procès-verbal
17 juin 2020

Conseil d'administration

Réuni en visioconférence dans le cadre des mesures de distanciation physique mise en œuvre dans le contexte de crise sanitaire

Logiciel de visioconférence LifeSize mis à disposition par la FNPF. État de présence des membres du conseil d'administration connectés :



État des connexions

Nom	Structure
Mathieu Labrousse	Président FD16
Gilles Brichet	Président FD17
Patrick Chabrilanges	Président FD19
Christian Perrier	Président FD23
Roger Virlojeux	Vice-Président FD23
Jean-Michel Ravailhe	Président FD24
Alain Daly	Trésorier FD24
Daniel Bourdie	Président FD33
Dominique Duphil	Vice-Président FD33
Michel Lafitte	Trésorier FD40
Jean-Louis Molinié	Président FD47
Yves Lourouse	Secrétaire FD64
Jean-Claude Peigne	Administrateur FD79 et Président ADAPAEF 79
Francis Bailly	Président FD86
Paul Duchez	Président FD87
Pierre Marc	Vice-Président FD87

Excusés

André Lesage	Président FDAAPPMA40
André Dartau	Président FDAAPPMA64
Jean-Michel Grignon	Président FDAAPPMA79

Invités

Alix Gilles-Bon	Coordinateur régional ARP-NA
-----------------	------------------------------

Ouverture du conseil d'administration à 10h00

Le Président Mathieu Labrousse remercie l'ensemble des membres du conseil d'administration pour leur participation par visioconférence.

Il est rappelé que le conseil d'administration est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du P.V. du CA du 29 janvier 2020
2. Tour de table des FDAAPPMA
3. Déconfinement et reprise d'activité
4. Point FNPF
5. Point région (dossiers en cours, subventions, ARBNA)
6. Divers

1. Approbation du P.V. du CA du 29 janvier 2020

Le Président Mathieu Labrousse soumet à approbation le P.V. du conseil d'administration du 26 septembre 2019. Aucune remarque n'est formulée.

Délibération :

Le procès-verbal du conseil d'administration du 29 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité.

2. Tour de table des FDAAPPMA

En cette période de reprise de l'activité, les FDAAPPMA ont mis en place des mesures permettant de poursuivre et/ou de reprendre l'activité et doivent faire face à des défis quant à la reprise de la pratique de la pêche de leurs adhérents. Un état des lieux du placement des cartes de pêche est réalisé département par département. Il est à noter qu'au niveau national, la situation au 17 juin 2020 reflète une baisse de 8,5% pour les cartes personne majeure et une baisse de 9,1% pour l'ensemble des cartes. Un rebond est donc observé et l'on constate que la situation est approximativement similaire à celle connue avant le confinement, avec -8% à la mi-mars. M. Duchez souligne que l'on peut constater une réelle difficulté pour les départements de première catégorie piscicole qui ne rattraperont probablement pas leur retard en termes de placement de cartes de pêche, à cause du confinement intervenu au moment de l'ouverture de la pêche de la truite en mars.

Comparatif du placement des cartes du 17 juin 2019 au 17 juin 2020, toutes cartes confondues

Département	Toutes cartes au 17 juin 2019	Toutes cartes au 17 juin 2020	% de baisse
16	12720	11890	-6,980656013
17	15862	15389	-3,073624017
19	9249	8073	-14,56707544
23	5078	4205	-20,76099881
24	14988	13671	-9,633530832
33	21520	19291	-11,55461096
40	15398	13743	-12,04249436
47	12175	10928	-11,41105417
64	17367	15241	-13,94921593
79	14833	14044	-5,618057533
86	12685	12661	-0,189558487
87	11489	9768	-17,61875512

De manière générale, une stabilisation est observée et le caractère inquiétant de la situation se fait de moins en moins prégnant. Le Président Mathieu Labrousse interroge chacun des présidents de FDAAPPMA pour connaître leurs besoins, leurs attentes et les difficultés rencontrées. Un questionnaire a par ailleurs été adressé par l'ARP-NA à chaque président pendant le confinement afin de mesurer l'impact de la crise sanitaire sur l'activité de chacun. Le Président Mathieu Labrousse s'est fait relais de ces informations auprès du Conseil Régional.

Les FDAAPPMA ont eu recours, selon les situations, au chômage partiel, au télétravail, arrêts de travail pour garde d'enfants ou travail en présentiel avec aménagement des conditions de travail.

Un protocole de déconfinement a été mis en place au sein des FDAAPPMA, en déclinaison de celui mis à disposition par le gouvernement. Nous remercions la FD47 pour avoir transmis son protocole aux autres FDAAPPMA, ce qui a permis à plusieurs d'entre elles de s'en inspirer, afin de garantir la sécurité et la santé des équipes salariées.

Globalement la reprise s'est bien passée, hormis quelques accrocs pour quelques plans d'eau apparentés à des plages touristiques. Certaines DDT(M) n'ont pas suivi les directives nationales et ont préféré interdire toutes les activités au bord des plans d'eau, dont la pêche, ce qui a sérieusement nui aux FDAAPPMA.

Concernant les concours de pêche, la FDAAPPMA47 a souhaité ne pas les maintenir pour des raisons de sécurité. Cependant, la FFPS carnassiers vient d'envoyer des invitations pour la rencontre « carnassiers » les 17 et 18 juillet à Penne d'Agenais. Cette situation risque de poser problème. Il est important de ne pas créer de concentration de population.

Jean-Claude Peigné relate que le déconfinement s'est bien déroulé dans les Deux-Sèvres mais il regrette le manque de communication entre l'ARP-NA et la FDAAPPMA 79 qui aurait aimé avoir plus de contacts, voire de soutien, comme « dans l'ancienne Union Régionale ». Le

Président Mathieu Labrousse s'étonne de cette remarque du fait des échanges intervenus avec le Président Jean-Michel Grignon (pour les Deux-Sèvres), des besoins recensés, des commandes groupées de masques et de l'organisation de la réunion liée à la sécurité des salariés (DUER). Il rappelle en outre que le syndicat national a été très présent tout au long du confinement. M. Patrick Chabrilanges rebondit en spécifiant qu'en effet, le soutien du syndicat a été apprécié. M. Francis Bailly partage le point de vue de la FDAAPPMA 79 concernant le manque de communication pendant la période de confinement. Il salue en revanche les efforts du SNSAPL.

Une journée nommée « tout le monde à la pêche pour l'ascension en Deux-Sèvres » a été organisée et a permis de remonter de plus de 20% les ventes de cartes de pêche dans le département. Des opérations de ce type ont été menées dans d'autres départements : lâchers de truites, concours etc.

Le Président Mathieu Labrousse souligne qu'il ressort de ses échanges avec le Conseil régional qu'il a été apprécié qu'aucune FDAAPPMA n'a fait appel au fond d'aide d'urgence mis en place par le CR, au regard de la convention régionale et du substantiel soutien financier apporté depuis 2018. C'est une position solidaire qu'il convient de saluer.

Des questions se posent quant aux animations et aux actions qui n'ont pas pu être menées.

Comment cela se traduira en termes de subvention ? Le Président Mathieu Labrousse a pu s'entretenir avec M. le conseiller régional délégué à la pêche et à la chasse, Henri Sabarot, qui a rappelé son soutien au réseau de la pêche et qui s'est engagé à instruire avec grande bienveillance les dossiers qui auraient pu être impactés par la crise sanitaire.

En outre, M. Stéphane Trifiletti, conseiller régional en charge de l'EEDD s'est voulu rassurant en spécifiant que :

« *Le soutien des structures agissant pour la mise en œuvre des politiques régionales en matière d'éducation nature environnement reste une priorité. Concrètement votre aide pour le programme d'actions 2020 est toujours prévue pour la commission permanente de mai et ce, sans préjuger de votre capacité à rattraper ou pas le retard lié à période d'inactivité de mi-mars à avril* ».

La question des pêches électriques est également posée, au regard notamment de l'implication **des bénévoles**. Le principe de précaution doit être de mise et il est primordial d'assurer la sécurité des salariés mais également des bénévoles par des mesures adaptées, voire des reports ou annulations.

La FDAAPPMA 64 a réalisé un protocole de pêche électrique en collaboration avec les équipes salariées et les élus. Ceci fait suite aux journées de sensibilisations organisées par l'ARP-NA en partenariat avec la MEP19. D'autres sessions de formation pourront être organisées selon les besoins des différentes FDAAPPMA. La FDAAPPMA 86 a mis en place un protocole de visites préalables pour les pêches électriques afin d'identifier tous les risques potentiels. Ce protocole a été transmis à l'AFPCVL. M. Francis Bailly propose de le mettre également à disposition de l'ARP-NA

lien ci-après :

https://drive.google.com/file/d/1sBPKfmeYnjOhNYHkDyoYIm_k8cuyyR7p/view?usp=sharing

Le Président Mathieu Labrousse précise que l'ARP-NA a commandé pour les FDAAPPMA un guide des bonnes pratiques / sécurité pour les pêches électriques qui pourra être édité d'ici au mois de septembre.

3. Déconfinement et reprise d'activité

L'ARP-NA a réalisé des commandes groupées de masques et de solution hydro alcoolique pour une trentaine de FDAAPPMA. Des retards de livraison sont intervenus liées à des contrôles de normes. À ce jour la plupart des livraisons ont été effectuées et certains reliquats devraient

arriver dans les jours qui suivent. Les commandes ont représenté d'importantes quantités (près de 4 200 masques et 180 litres de gel). La semaine du déconfinement, l'ARP-NA a organisé une réunion sur le thème de la mise à jour des DUER (Document Unique d'Évaluation des risques) au regard du risque viral. La MEP19 est intervenue pour partager sa démarche, avec un préventeur professionnel. De riches échanges ont permis à chaque fédération de s'inspirer des méthodes et protocoles proposés.

4. Point FNPF

M. Jean-Louis Molinié rapporte qu'un budget modificatif 2020 va être voté à la FNPF au regard de la chute moins sévère des cartes de pêche que ce qui était craint. Les nouveaux statuts de la FNPF sont en cours d'élaboration et le guide élections des SAPL sera rapidement transmis aux FD sous forme numérisée, avant la circulaire ministérielle.

La prolongation de l'ouverture de la pêche en première catégorie piscicole a reçu un accueil plutôt favorable du ministère mais la mise en œuvre risque d'être assez compliquée, au regard notamment du timing.

5. Point région

Concernant l'ARB-NA :

Les FDAAPPMA volontaires pour organiser un « Rendez-vous de la biodiversité » en partenariat avec l'ARB-NA pourront se réunir par visioconférence afin de régler les détails organisationnels (16, 24 et 86).

L'ARB-NA est actuellement en recrutement d'un directeur stratégique. M. Gilles Brichet, administrateur du collège 4 Chasse et Pêche participe à ce recrutement.

Le suivi des assecs a été étendu à 4 nouveaux départements et l'outil semble donner satisfaction. Cette démarche s'inscrit dans la structuration des données à l'échelle régionale et devra être poursuivie.

Concernant le suivi des subventions :

Pour 2019

Les avances pour l'Axe A 2019 ont été transmises aux FDAAPPMA.

Les avances pour l'Axe B 2019 ont été transmises aux FDAAPPMA.

Le solde pour l'Axe C ENEDS est imminent. Les FDAAPPMA recevront le virement d'ici à la fin du mois d'août.

Pour 2020

La subvention 2020 pour l'Axe A Biodiversité a été votée en commission permanente le 15 mai 2020 pour un montant de 389 420 €.

Les dossiers de demande de subvention Axe B tourisme 2020 sont à transmettre à l'ARP-NA avant le 24 août 2020 pour un passage en novembre 2020.

La subvention 2020 pour l'Axe C ENEDS a été votée en commission permanente le 15 mai 2020 pour un montant de 84 000€.

Pour 2021

Le Président Mathieu Labrousse annonce que la convention régionale sera reconduite en 2021, conformément aux engagements respectifs de l'ARP-NA et du Conseil régional. Des négociations ont lieu pour permettre certains ajustements, comme notamment, l'engagement pris par la Région de doubler, pour l'ENEDS, les subventions. Les FDAAPPMA pourront désormais obtenir, pour la mise en œuvre de l'Axe C 14 000 € par an au lieu des 7000€ actuellement.

6. Questions diverses

- **Tour de France :**

Des animations Tour de France sont prévues par les FD17 et 19 et MM. Bricchet et Chabrilanges souhaitent savoir s'il est envisageable, au regard du désengagement de la FNPF du partenariat avec ASO, de maintenir des animations localement. La question a été posée à la FNPF mais il semble que cela ne pose pas de problème majeur et à priori, ces animations pourront être réalisées dans le respect du protocole sanitaire. La question de la contractualisation locale avec ASO pourra se poser.

MM. Duchez et Molinié soulignent que des négociations sont en cours du côté de la FNPF concernant le désengagement du dispositif Tour de France et que dans la mesure où la participation de certaines FDAAPPMA n'interfère pas avec ces négociations, il ne devrait pas y avoir de contre-indication.

- **Communication**

M. Duchez, désormais président de la commission communication à la FNPF, annonce que des réflexions sont menées au niveau national pour élaborer une campagne de communication nationale. À ce stade de la réflexion, il est envisagé de transférer à l'échelle régionale cette compétence, car il est évident que l'on ne fera jamais mieux au niveau national que le Tour de France. Des évènements régionaux pourront permettre de relancer une dynamique et la foire de Bordeaux est prise en exemple.

M. Duchez précise que le service communication de la FNPF est totalement « décapité ». Il y avait 2 salariés à temps plein et aujourd'hui, il n'y en a plus. Un recrutement est prévu mais ne sera pas opérationnel avant octobre. La FNPF n'a pas d'attaché de presse à ce jour. Diane Hervé Bazin risque fortement de ne pas revenir. C'est aujourd'hui Isabelle Lebel, directrice adjointe qui fait le nécessaire pour assurer ces fonctions dans la mesure du possible.

Aujourd'hui la FNPF n'a pas de ligne directrice en ce qui concerne la communication. La commission se réunit une fois par mois et pourra remettre des propositions de stratégies et des axes stratégiques à l'Assemblée Générale de la FNPF. Les moyens et les actions seront ajustés en conséquence.

M. Christian Perrier souligne qu'il est important de ne pas oublier certains départements ruraux comme la Creuse qui n'a jamais vu le Tour de France sur ses routes. Il fait confiance à M. Paul Duchez pour veiller à représenter ces territoires parfois oubliés. Il souligne également le soutien essentiel de la Région.

La déclinaison régionale et départementale est essentielle à la bonne mise en œuvre de la communication nationale répond M. Duchez.

Le Président Mathieu Labrousse estime qu'un budget communication plus important devrait être alloué aux associations régionales. M. Paul Duchez affirme que l'échelon régional constitue le bon niveau pour une communication forte (foire de Bordeaux...).

- **Silure**

M. Jean-Michel Ravaille annonce que le M. le Préfet de la Dordogne a signé l'arrêté permettant d'expérimenter la régulation des silures au pied des ouvrages. EPIDOR et des pêcheurs professionnels seront en charge de cette expérimentation. Il précise que les prescriptions techniques et temporaires demandées par le FDAAPPMA24 ont été respectées par M. le Préfet (territoire d'expérimentation réduit, contrôles sur le terrain etc.). La FDAAPPMA 24 ne remet pas en question son combat contre les pêcheurs professionnels (et tous tendeurs de filets) et n'a pas souhaité mener la politique de la chaise vide quant aux débats ayant mené à cette expérimentation. Le Président Mathieu Labrousse tient à féliciter la FDAAPPMA 24 pour sa position sur cette thématique. L'impact du confinement sur les remontées de migrateurs doit être souligné et il est nécessaire de prendre la balle au bond et d'écrire à la Préfète de Région. M. Jean-Louis Molinié rappelle qu'il est important que les acteurs du réseau associatif de la pêche de loisir puissent parler d'une voix unie.

M. Jean-Claude Peigné précise qu'en Deux-Sèvres la pêche aux filets est interdite. Les pêcheurs amateurs aux engins et aux filets sont respectueux et ne causent pas de dégât sur la Sèvre niortaise. Sur cet axe, deux points clés étaient bloquants pour la remontée des migrateurs. En tant qu'ancien trésorier de la fédération nationale des pêcheurs amateurs aux engins et aux filets, M. Jean-Claude Peigné s'est toujours opposé à la pratique de la pêche aux filets, ce qui lui a valu de fortes contestations parmi ses pairs.

M. Daniel Bourdie fait référence au courrier envoyé par la Préfète de Région concernant la problématique silure et en profite pour marquer son mécontentement quant à la cacophonie liée à la reprise de la pêche après le confinement. La DDTM 33 n'a pas non plus été à la hauteur dans la gestion de la reprise de la pêche et il est nécessaire que l'État porte un intérêt plus marqué pour la pêche de loisir, ses adhérents et ses représentants.

- **Plan saumon**

La question sera abordée en assemblée générale de MIGADO la semaine prochaine. Une forte inquiétude se fait sentir du côté de la Région Occitanie. Le Président Alain Guillaumie est en négociation avec de nombreux acteurs mais les signaux ne sont pas bons du tout. Dès 2021, la raréfaction des fonds publics sera problématique pour MIGADO.

- **Alose**

Le confinement semble avoir eu des impacts très positifs sur la remontée des poissons migrateurs.

M. Daniel Bourdie dénonce des pratiques abusives concernant la pêche de l'alose feinte. Il souhaite que ce sujet soit porté collectivement afin d'instaurer des quotas. L'ARP-NA pourrait se saisir de ce dossier afin de le porter auprès de la FNPF. Cette proposition est acceptée à l'unanimité et ce point sera débattu lors de la prochaine assemblée générale de l'ARP-NA.

- **Sécheresse**

Il faudra être vigilant quant aux déficits hydriques qui, risquent d'être comparables à ceux rencontrés l'année dernière et qui peuvent, en plus, venir impacter lourdement les placements

de cartes de pêche, notamment pour les départements en tête de bassin. Toutes les échelles devront intégrer cette problématique dans leurs réflexions futures. M. Paul Duchez souligne qu'il sera difficile de développer le loisir pêche dans des secteurs où il n'y aura plus d'eau. M. Gilles Brichet précise que la FNPF a sollicité les FDAAPPMA 17 et 19 pour être auditionnées par l'Assemblée Nationale pour les problèmes de gestion de l'eau en période estivale. Le rapport vient de sortir et est disponible en suivant ce lien : http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion-dvp/l15b3061_rapport-information . Ce rapport propose entre autres que les agriculteurs les plus sobres puissent être mieux accompagnés. M. Gilles Brichet souhaite remercier la FNPF pour cette audition.

M. Francis Bailly, quant à lui regrette de ne pas avoir eu de retours de la FNPF quant à ce dossier « sécheresse » et regrette de ne pas avoir eu de retours pour le document rédigé par sa FD sur la gestion quantitative de l'eau en Vienne (<https://drive.google.com/drive/folders/1LAdyPYFX5MneowTdZch69DIR42ns5bHd?usp=sharing>). Il est impératif de poursuivre le même objectif et de pouvoir, enfin, peser face aux lobbies agricoles et aux services de l'État.

- **Cournon 2021**

Le Président Mathieu Labrousse indique que la prochaine réunion de pilotage pour le Carrefour National de la Pêche de Loisir se tiendra le 7 juillet prochain à Clermont-Ferrand. Plusieurs COPIL nationaux se tiennent en 2020 afin de repenser le salon et lui permettre de prétendre réellement à une aura nationale. L'espace associatif sera repensé et des pôles seront présentés au public. Les FDAAPPMA assureront la promotion de leur territoire à travers des stands régionaux. L'organisation est encore à finaliser au vu des COPIL qui se tiendront au cours de l'année. Les remarques formulées lors du dernier CA de l'ARP-NA ont bien été relayées et prises en compte.

- **Vérification des comptes**

Les vérificateurs aux comptes n'ont pas encore pu se réunir, en raison de la crise sanitaire et de l'état de santé de certains, pour procéder à la vérification des comptes qui sont tenus à leur

disposition. Bien que le commissaire aux comptes ait rendu son rapport, il est prévu, statutairement que la vérification des comptes soit réalisée avant l'AG. Il conviendra donc de trouver une date, ou une solution de consultation à distance pour permettre cette vérification.

- **Assemblée Générale**

Pour rappel, l'assemblée générale de l'ARP-NA se déroulera le 23 septembre à Bruch. M. Henri Sabarot a été invité.

- **Films promotionnels**

Deux journées de tournages ont été réalisées pour un film promotionnel « Pêche Nouvelle-Aquitaine en Charente ». Le prochain film sera tourné dans les Landes au mois de septembre (un décalage est intervenu en raison du fait que le prestataire n'a pas réussi à obtenir les autorisations pour les vols de drone dans les temps, le Président Mathieu Labrousse s'en excuse auprès de la FDAAPPMA40).

Par la suite, les FDAAPPMA 33 et 40 se sont positionnées pour réaliser les prochains films, en 2021. Il est rappelé que les coûts de tournage de ces films sont pris en charge, pour moitié par l'ARP-NA et qu'une fois les subventions déduites (FNPF et CR), la partie d'autofinancement avoisine les 1000€.

- **Formations**

M. Jean-Michel Ravailhe soumet une interrogation sur la formation retenue par l'UFBAG pour le SIG au regard du fait que le prestataire avait annulé au dernier moment une formation prévue par l'AR. La question de son sérieux se pose. Il est nécessaire qu'AR et UB travaillent de concert pour ne pas connaître ce genre d'écueil et/ou de doublon. M. Jean-Louis Molinié est très attaché à la communication entre les structures.

Clôture du conseil d'administration à 12h30